

Lalinde, le 21 juillet 2020

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions ;
Vu l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales par les articles L. 5214-8 ;
Vu la délibération n° 2020-07-01 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 16 juillet 2020, délégation de fonction est donnée à

Monsieur Roger BERLAND, à l'effet d'exercer les fonctions de délégué chargé de la Voirie communautaire – Développement de l'intérêt communautaire voirie – chemins de randonnée ;

Madame Emmanuelle DIOT, à l'effet d'exercer les fonctions de déléguée chargée du Développement des actions de coopération intercommunale – Suivi et développement du schéma de mutualisation;

Monsieur Alain DELAYRE, à l'effet d'exercer les fonctions de délégué chargé de la mise en valeur du petit patrimoine rural ;

Monsieur Jean-Marc LAFORCE, à l'effet d'exercer les fonctions de délégué chargé de l'Habitat – Bâtiments énergétiques des bâtiments intercommunaux – accessibilité ;

Monsieur Laurent BAGILET, à l'effet d'exercer les fonctions de délégué chargé de l'Agriculture et circuits courts;

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Le Président,



Jean-Marc GOUIN

AR PREFECTURE

024-200034833-20200721-2020_07_21_1-AR
Regu le 22/07/2020

Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, 36 boulevard de Stalingrad 24150 LALINDE
Tél : 05 53 73 56 20 mël : ccbdp@ccbdp.fr